



Mes droits vis a vis de mon ex conjoint

Par **lilou 85**, le **30/06/2012** à **21:59**

Bonjour,

Je me permet de faire appel a vis services pour eclaircir quelques points vis a vis de ma separation avec mon ex conjoint nous avons trois enfants et nous sommes sepates fepuis octobre nous sommes passes devant le jaf au mois de fevrier avec un accord sur une garde alternee qui a ete acceptee par le juge celle ci se passe on peut dire avec le moins possible de desagregements pour nos enfants malgre tout mon ex conjoint me met des batons ds les roues et m'empêche de m'affranchir de lui ds ma vie privee en dehors de ma semaine de garde et oui j'ai rencontrer quelqu depuis peu et mon ex a du mal a accepter et il croit qu'il a le droit de m'interdire de voir et de recevoir qui je veux chez moi je suis pour attendre une relation serieuse pour le presenter a mes enfants je ne veux pas leurs retourner la tete alors que la situation meme acceptee est destabilisante pour eux...dc je voulais savoir ce que je suis en droit de faire par rapport a cette situation car je ne veux pas interdire au papa de voir ses enfants, sachez seulement que cette situation me ronge et que mes enfants sentent que je ne suis pas epanouie...voila je vous remercie d'avancr et j'attend votre reponse avec impatience...

Par **cocotte1003**, le **01/07/2012** à **03:19**

Bonjour, votre ex n'a strictement aucun droit de se meler de votre vie privée meme quand vous avez les enfants. Vous ne pouvez pas vous opposer à ce que les enfants voient leur pere sans avoir des ennuis judiciaire, vous devez continuer à appliquer le jugement dès que le juge l'a définit d'un coté comme de l'autre, cordialement

Par **lilou 85**, le **01/07/2012** à **09:05**

Merci bcp pour votre reponse ,cest bien ce que pensait je me permet aussi de vous poser une question ya -t'il un nombre total de kilometre a respecter pour la garde alternee car pour l'instant je suis encore ds l'ancien logement que je partageais avec lui (trop de mauvais souvenirs) merci encore pour votre reponse....

Par **cocotte1003**, le **01/07/2012** à **10:06**

Bonjour non il n'y a pas de limite,seulement le raisonnable.. A l'origine du droit de garde alternée,il fallait que les enfants puissent aller d'un domicile à l'autre facilement.n'oubliez pas qu'ils doivent pouvoir fréquenter les memes copains,les memes activités, cordialement

Par **lilou 85**, le **01/07/2012** à **10:12**

Merci une nouvelle fois pour vos reponses oui bien sur je voudrais garder certains reperes pour eux malgrer le chambouement une bonne journee a vous...